

MAIRIE D'AMPLEPUIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2024

Extrait du registre des Délibérations

Délibération n°17b)

OBJET :

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT MJC 2022-2024 – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR 2024

Le maire certifie sous sa responsabilité la caractère exécutoire de cet acte.

En exercice : 27
membres

Présent(s) : 18

Pouvoir(s) : 6

Absent(s) : 9

Délibération comportant

1 page(s),

0 annexe(s)

Réception en Préfecture le :

13/12/24
Publication le :

13/12/24

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le dix décembre deux mille vingt-quatre, 20h, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur René PONTET, maire.

Les membres présents en séance :

René PONTET, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Henri BURNICHON, Lydie AUGAY, Jean-Marc GUILLOT, André DAMAIS, Jean-François TEIL, Christian LAFFAY, Corinne GELIN, Nathalie CHANFRAY, Sandrine DEVEAUX, Laurence PIERRAT, Angélique GONIN-CHARTIER, Alexis DEBORD, Daniel DUMONTET, Pascale CERNICCHIARO

Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir : Eric LACROIX (à Thierry THOLIN), Jean-Pierre HERRADA (à Jean-François TEIL), Aurélie LEDIEU (à Angélique GONIN-CHARTIER), Emmanuel MAETZ (à Peggy ROUGE-PIPEREAU), Patricia BALMONT (à Daniel DUMONTET), Dimitri GIRARD (à Pascale CERNICCHIARO)

Le ou les membres absent(s) : Eric LACROIX, Jean-Pierre HERRADA, Aurélie LEDIEU, Emmanuel MAETZ, Rémi LABROSSE, Romain COLLIER, Patricia PIVOT, Patricia BALMONT, Dimitri GIRARD

Vu l'avis favorable de la commission Culture-communication réunie le 27/11/2024

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, affaires générales réunie le 02/12/2024

Par délibération du 12 décembre 2021, le Conseil Municipal approuvait la convention d'objectifs et de financement avec la MJC pour l'année 2022 (renouvelable deux fois).

Ladite convention prend fin au mois de décembre 2024.

Compte tenu des difficultés de trésorerie de l'association, il est demandé au Conseil municipal **D'APPROUVER** le versement d'une subvention exceptionnelle à hauteur de 7 000.00 €

Adopté par 22, 1 abstention (Jean-Marc GUILLOT) et 1 contre (Alexis DEBORD)

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui lecture faite ont signé au registre des délibérations

Pour copie conforme.

Amplepuis, le 10 décembre 2024

Le secrétaire de séance
Angélique GONIN-CHARTIER



Le Maire,
René PONTET



Envoyé en préfecture le 13/12/2024

Reçu en préfecture le 13/12/2024

Publié le



ID : 069-216900068-20241210-2407172-DE